



Pour une France
GRANDEUR
NATURE

*Les parcs nationaux français
en 2030*



© A. Turpaud – aturpaudfoto.com

Avec l'appel de Barcelonnette du 30 juin 2017, les présidents et les directeurs des Parcs nationaux ont posé six jalons pour l'avenir de ces territoires.

- Continuer à être des espaces exceptionnels et de référence.
- Devenir des écoles et des guides de la citoyenneté écologique.
- Devenir des territoires d'innovation et des laboratoires de la transition écologique, énergétique, sociale et économique.
- Promouvoir la recherche et les sciences.
- Contribuer avec d'autres à mieux prendre en compte la biodiversité « ordinaire » sur tout le territoire national.
- Participer activement à l'émergence d'un nouveau modèle de société.



© J. Molmier - PNM

Avec ces six jalons, les parcs nationaux affirment une vision prospective en même temps qu'une ambition stratégique globale : **être au cœur des défis environnementaux, sociaux et économiques majeurs qui sont, et seront demain davantage encore, ceux que devra relever la France, et au-delà d'elle le monde. Le tout premier de ces défis globaux, c'est la préservation et la restauration de la biodiversité. La biodiversité n'est pas une option, c'est, plus que jamais, une condition vitale de l'humanité.**

D'autres grandes certitudes prospectives dessinent le paysage du futur dans lequel les parcs nationaux veulent être des acteurs majeurs. Mais ce paysage prospectif est fait aussi d'incertitudes qui animent des débats profonds dans la société, ou encore de potentiels d'innovation radicale, qui pourraient porter les utopies de demain.

Ce sont ces perspectives de permanence, d'évolution et de nouveauté à l'horizon 2030, que les parcs nationaux souhaitent livrer à la réflexion de tous, pour mieux situer leurs ambitions stratégiques, au service des territoires, des grands espaces naturels français, de leurs paysages et de leur biodiversité.



Parcs nationaux 2030 : ce qui devrait perdurer

La nature, le vivant, la biodiversité sont au cœur des impératifs de transition qui s'imposent à la planète au XXI^e siècle

L'érosion dramatique de la biodiversité, les effets catastrophiques du réchauffement climatique, les tensions croissantes sur les ressources naturelles ne sont pas des hypothèses mais des certitudes. Elles mettent la nature au cœur des enjeux de la société de demain. Plus que jamais, celle-ci exigera des espaces de nature préservée, soustraits aux transformations accélérées, capables de promouvoir une expérience, une politique de la nature, un rapport aux ressources de l'environnement, exemplaires et utiles au-delà d'eux. Continuer à préserver demain de grands espaces de nature, en promouvoir de nouveaux, les transmettre en tant que monuments de nature aux générations futures, telle est le cœur de la vocation des parcs nationaux, leur raison d'être, plus que jamais visionnaire.

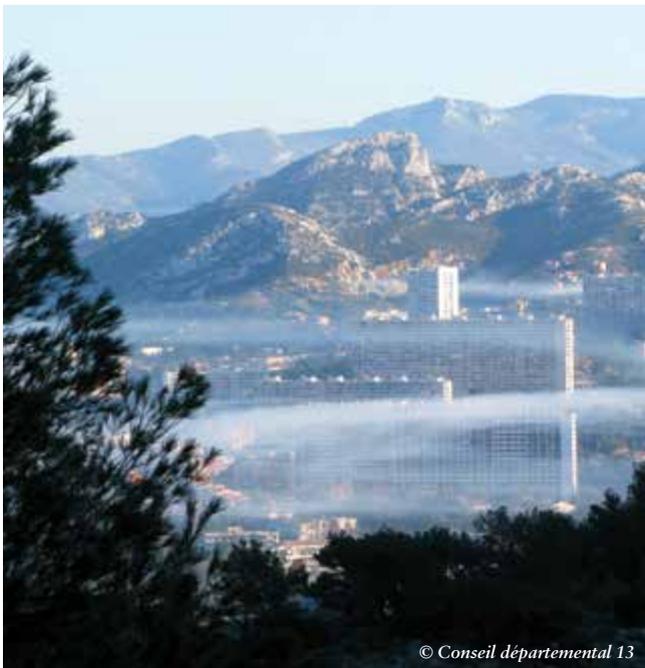
C'est pourquoi les parcs nationaux soutiennent fortement la création d'un 11^{ème} parc national en France, et proposent de continuer cette politique à long terme d'une "France grandeur nature".



© Franck Fouquet

En Champagne – Bourgogne, le 11^{ème} parc invente ici un nouveau dialogue entre nos forêts et la science au service de l'innovation économique.

Les sociétés de demain seront des sociétés de plus en plus urbaines, aux identités partagées



© Conseil départemental 13

Les sociétés de demain seront plus urbaines que jamais, chacune à leur façon. C'est-à-dire surtout mobiles, ouvertes sur le monde, et désireuses de vivre sans s'enfermer dans les territoires, et donc indissociablement campagnardes aussi. Les parcs nationaux seront eux aussi toujours plus dans l'obligation d'être à la fois l'espace de nature de celles et ceux qui y vivent, et l'espace de nature de celles et ceux qui s'y ressource d'une façon ou d'une autre. Demain l'opposition urbain-rural perdra définitivement son sens hérité de l'âge industriel, mais la tension entre territoires de nature et espaces urbains, demandera encore plus de régulation, d'arbitrage, de bonnes politiques. Ce sera toujours la vocation des parcs nationaux que de s'épanouir pour eux-mêmes, et d'offrir à leurs habitants un écrin de bien-être, comme terres et mers d'exception, en même temps que pour les autres qui viendront les vivre passagèrement parfois de très loin, comme espace de respiration.

Les parcs nationaux veulent continuer à construire des identités partagées avec l'ensemble des usagers de leurs territoires et jouer le rôle d'espace médiateur "grandeur nature" pour la société globalisée de demain, grâce à leurs trésors vivants et leurs paysages d'exception.

Inséré dans une vaste métropole européenne, héritier d'une histoire de mobilisations citoyennes, le Parc national des Calanques construit l'avenir du territoire par des liens privilégiés avec les habitants, les collectivités, les acteurs économiques ainsi que les visiteurs.



©Stéphanie Bouillaquet

En Guyane, on cultive les liens multi-culturels en créant un espace de dialogue original et hybride entre l'Etat, les collectivités et toutes les parties prenantes parmi lesquelles figurent au premier plan les autorités coutumières amérindiennes et bushinengué.

■ L'État régalien et les territoires décentralisés s'accompliront dans l'action conjointe et non dans la séparation des fonctions

En 1960, l'État a voulu les parcs nationaux. Depuis 2006, il partage cette volonté avec les collectivités locales concernées. Les parcs nationaux ont d'abord été les enfants du couple État-nature. Mais la nature, la fonction et la place de l'État ne sont pas immuables. L'État est dépositaire d'une autorité souveraine. Pourtant, il n'y a plus aujourd'hui de souveraineté qui ne soit l'objet d'une construction négociée, d'un processus de conviction, d'un partage d'intentions, bref, d'une gouvernance plurielle. Dans une république de collectivités décentralisées et dans une société d'acteurs et de collectifs qui affirment leur

autonomie, l'État n'a pas fini de réinventer ses fonctions, y compris celles qu'on dit régaliennes. En 2006, les parcs nationaux ont engagé une évolution de leur gouvernance qui ne peut que se poursuivre en direction d'une plus forte territorialisation. En même temps, le principe fondateur d'un Parc national, c'est l'existence d'un cœur, et son contrôle spécifique par l'État. Demain l'équation sera encore plus claire : associer davantage d'engagement local et la même volonté nationale.

Dans le grand mouvement de décentralisation qui se poursuivra, les parcs nationaux resteront des objets politiques hybrides où devront s'inventer des modalités audacieuses de gouvernance partagée dont la France décentralisée aura besoin.

Parcs nationaux 2030 : ce qui devrait se transformer

■ Les territoires des parcs nationaux vont devoir construire des modèles économiques rétribuant les services rendus à la société

La perspective pour un établissement public national à caractère administratif de devoir définir son modèle économique de développement ne va pas de soi. La question est plus globalement posée au territoire qui en est le support, la zone cœur et son aire d'adhésion, qui contribuent à rendre des services à la société tout entière. Or, la rétribution est indissociable de la contribution. Comment faire reconnaître les fonctions économiques majeures qui sont celles des parcs nationaux, y compris dans la promotion d'une nouvelle pensée du développement respectueux de la biodiversité ? De ce point de vue, quels services s'agit-il de vendre, ou quelles ressources à fiscaliser, à qui, sous quelles formes ? Par quelles transactions

marchandes et non marchandes, quelles réciprocités, avec des collectivités partenaires autour du Parc ? Quel équilibre avec les principes de gratuité et de libre-accès qui sont fondateurs pour les parcs nationaux ? Pour permettre d'aller jusqu'où dans l'accueil des populations métropolitaines du tourisme mondialisé ? Quelle place pour ceux qui y vivent ?

Une seule certitude à la base de ces questions qui restent ouvertes : si les parcs nationaux ne sont pas eux-mêmes acteurs de modèles économiques rétributeurs, d'autres acteurs, privés autant que publics, occuperont la place, dans des modèles de développement plus ou moins durables. Les parcs nationaux veulent donc construire des partenariats financiers pour valoriser leurs ressources et prendre la place qui leur revient dans la fiscalité écologique.



©S. Ruitton

A Port-Cros les espaces protégés, source de curiosité et d'émerveillement, produisent également des services écologiques et des actifs environnementaux au bénéfice des territoires et des générations futures.



©A. Garnier

Dans les Pyrénées, le Parc national réenchante ses montagnes en réintroduisant avec ses partenaires locaux et espagnols le bouquetin ibérique, espèce emblématique disparue au début du XXI^e siècle.

■ Le monde sauvage devra trouver une place nouvelle dans la France de demain

Le débat sur la place de la faune sauvage en France n'est ni serein, ni résolu. Il est pourtant incontournable : les sociétés métropolitaines ont besoin de faire de la place à leur inverse. Le monde sauvage, sa faune, ses équilibres et déséquilibres, ses manifestations naturelles fascineront plus que jamais les sociétés hyper-technologiques, en quête de symboles, d'imaginaire, de rêves situés. Proposer une France grandeur nature, c'est aussi faire de la place au monde sauvage dans toutes ses dimensions.

Cette place exige bien entendu une régulation, une forme de justice dans la cohabitation, une politique assumée. Les parcs nationaux

seront demain plus explicitement dépositaires d'une politique nationale de l'espace et de la vie sauvage. Où et comment, dans un espace aussi habité que la France et ses outremer ? Dans quels équilibres avec les activités humaines qui ont historiquement lutté pour limiter, voire éradiquer certaines espèces sauvages ? En agissant comment pour que le côtoiement du sauvage ne devienne pas un luxe inaccessible ? Les réponses à ces questions feront probablement partie des contributions et rétributions que les parcs nationaux devront inclure dans leurs modèles économiques. Les parcs nationaux veulent aider la France à redéfinir la place du monde sauvage dans son territoire, par un débat citoyen, puis des arbitrages et des équilibres justes, tant pour la nature que la société.





Dans les Ecrins, on observe et on expérimente les interactions « homme-nature-climat » comme dans un laboratoire à ciel ouvert.

Les innovations scientifiques et techniques peuvent rapprocher comme éloigner de la nature

Dans le couple État-nature fondateur des parcs nationaux, la science a d'emblée joué un rôle médiateur. Les parcs nationaux sont d'ores et déjà des espaces d'observation, de découverte, d'expérimentation pour les très nombreuses disciplines scientifiques qui s'y croisent, accueillies par les équipes des parcs. Ils constituent un observatoire de premier plan bénéficiant de temps longs nécessaires à la recherche. La nature demeure un formidable champ de déploiement scientifique aux potentiels de développement technologique considérables (bio-mimétisme, microbiologie cellulaire et moléculaire, sciences de la cognition, sciences des matériaux, etc.). En même temps, d'autres bouleversements scientifiques s'annoncent avec les intelligences artificielles, le génie génétique, les technologies

de la réalité virtuelle, les nanotechnologies, etc. Ces bouleversements soulèvent déjà et soulèveront toujours plus des questions éthiques auxquelles les parcs nationaux n'échapperont pas. Il ne suffira pas d'invoquer la science, la connaissance et l'innovation pour renforcer la légitimité des Parcs. Comme l'ensemble de la société, les parcs nationaux auront à débattre de la science et des développements technologiques auxquels ils veulent contribuer.

Les parcs nationaux sont des acteurs scientifiques et en tant que tels ils auront à construire parmi d'autres, non sans controverse, une éthique de la science et de la technologie, sur la base de leur propre expérience.

Parcs nationaux 2030 : ce qui pourrait émerger de nouveau

L'économie des biens communs et du partage peuvent fonder un nouveau rapport à la richesse

Économie circulaire raisonnée ou intensification de la production au nom du recyclage ? Affirmation de nouveaux biens communs ou marchandisation de nouveaux champs de service par l'économie publique ? Économie du partage ou espace de consommation ? Ce début de XXI^e siècle a vu l'émergence des questions, mais pas encore l'arbitrage des réponses. Les parcs nationaux peuvent y contribuer. Leurs contextes géographiques d'exception, les communautés qui les habitent, leur culture du développement et du temps long les invitent à porter avec leurs partenaires une ambition qui leur soit propre. La marque *Esprit Parc National*, et les valeurs

qu'elle porte, va dans ce sens. Pour autant, il faut considérer les pressions économiques parfois considérables qui s'exercent sur les territoires de Parc, pressions dont les logiques sont fréquemment éloignées de l'économie des biens communs et de celle du partage. C'est bien d'une utopie à conquérir dont il est encore question ici.

Conçus hier avant tout comme des aires protégées, les parcs nationaux peuvent demain répondre à leur façon à une nouvelle exigence : reconsidérer la richesse, pour une humanité qui comptera prochainement 10 milliards d'habitants.

En Guadeloupe, le Parc national contribue à la préservation des biens communs que constituent nos monuments de nature, alliant développement économique et préservation de la ressource avec un engagement commun qui repose sur « le mieux vivre ensemble ».



©Laurent Jubel - PNG

L'efficacité de l'action demain : moins de périmètres et plus de réseaux

Le XX^e siècle a été puissamment celui des territoires, des frontières, des zonages, des découpages et des périmètres. Le XXI^e pourrait bien être celui des circuits, des connexions et des réseaux. C'est un défi politique et professionnel pour le monde des parcs nationaux, qui doit à la fois cultiver sa territorialisation, construire ses alliances sur le terrain, promouvoir ses fonctions de proche en proche. L'utopie des territoires a son utilité et elle a bien fonctionné. L'utopie des réseaux pourrait lui rendre de nouveaux services. Plus de réseaux, c'est moins d'introversions, moins de

corporatisme institutionnel, moins de prétention autonomiste, et plus de rayonnement. Penser et travailler en réseau conduit à de nouveaux collectifs possibles, de nouvelles alliances, notamment avec les autres espaces protégés, de nouveaux horizons et de nouvelles échelles de travail. Le rattachement des parcs nationaux à l'Agence française pour la biodiversité (AFB) est l'occasion de cultiver et valoriser ce fonctionnement en réseaux. L'AFB et ses instances, notamment la conférence des aires protégées et les comités d'orientation, seront des lieux d'échanges et de partage d'expériences pour renforcer la cohérence de l'action publique environnementale. **Demain, pour que les parcs nationaux restent exemplaires, "faire réseau" comptera au moins autant que "faire territoire".**

©Olivier Probin - PNC



En Cévennes, on construit des réseaux de compétences professionnelles pour la valorisation et la transmission des savoir-faire patrimoniaux autour de la lauze et de la pierre sèche.



A la Réunion, le Parc national pratique la co-construction citoyenne au quotidien, en créant des espaces de collaboration pour partager les enjeux de préservation de la biodiversité.

Individus et collectifs : une citoyenneté qui les réconcilie

L'épanouissement personnel et sa quête de bien-être ont-ils fini par l'emporter sur l'engagement dans les collectifs et le goût des responsabilités partagées ? Chacun appréciera, mais il est clair que la fin du XX^e siècle et le début du suivant ont vu partout les sociétés chercher les réajustements entre individus et collectifs, individualisme et solidarité, liberté de chacun et sens des intérêts de tous. Les parcs nationaux sont au cœur du sujet : sont-ils les espaces du bonheur et du ressourcement personnels, loin des foules, des règles et des obligations collectives ? Ou bien sont-ils (aussi) des espaces d'engagement, de projets collectifs, d'utopies mobilisatrices, où émergent de nouvelles valeurs assorties de nouvelles contraintes ?

Si l'on considère que la citoyenneté est ce qui permet de réconcilier les deux termes de la société – individus et collectifs – alors les parcs nationaux sont aussi des espaces citoyens, alors qu'on les présente encore comme des entités administratives.

Les parcs nationaux peuvent contribuer à dessiner la citoyenneté de demain, plus éco-responsable, plus attentive aux apports de chacun dans l'engagement de tous, plus consciente de la force des contributions globales au rétablissement des équilibres globaux.



Dans le Mercantour, les scientifiques jouent les explorateurs et font partager leurs découvertes aux citoyens.

Inventer les métiers de demain par et pour les parcs nationaux

Demain, ceux qui feront les parcs nationaux seront toujours des hommes et des femmes, des habitants, des visiteurs, des citoyens et des élus, des équipes d'ingénierie et de terrain, des entrepreneurs, des éleveurs, des partenaires scientifiques, etc. Les Parcs seront toujours des petits mondes de compétences, notamment au sein des établissements publics. Mais quelles compétences ? Celles de demain sont largement à inventer. Personne ne le fera aussi bien que les Parcs nationaux eux-mêmes. Demain, en lieu et place du "garde-moniteur", le "guide en émerveillement" ? Et plutôt que le "chargé de mission", le "référént réseau" ? Au-delà des équipes,

l'avenir des Parcs se jouera aussi dans leur capacité à être des espaces de projets pour leurs habitants, les entreprises et associations, des espaces de socio-diversité en même temps que de biodiversité, donc des espaces accueillants pour les porteurs d'innovation : non seulement l'innovation scientifique et technique, mais aussi l'innovation sociale et culturelle.

L'avenir des Parcs passe par une mutation de leur culture professionnelle, sur des fondamentaux d'autant plus solides qu'ils sauront en faire évoluer les missions.

Faire du temps long un atout pour innover

Dans une génération, qui peut dire de quelle puissance culturelle, symbolique, affective, civilisationnelle, les parcs nationaux seront investis ? Plus que n'importe quel territoire d'action, ils s'inscrivent dans le temps long, voire très long. Comme tout monument, ils voient leur valeur collective augmenter avec le temps, à condition de conserver leurs caractères fondateurs et les principes qui les protègent. Comme les grands arbres multiséculaires, les contingences conjoncturelles peuvent les affecter, mais leur exception s'impose d'époque en époque. Tandis que le présent est à l'accélération, et trop souvent au court terme, avec les parcs nationaux, comme avec d'autres trésors de son patrimoine, *la France grandeur nature* apprend à compter en générations, et même en siècles.

Aucun des changements envisagé ici ne pourra ignorer la nécessité de la permanence, dont les parcs nationaux sont, avant tout, dépositaires. Elle appelle cependant à ne pas se fossiliser, ne pas se figer dans un idéal dans lequel la société ne se reconnaîtrait progressivement plus.

Dépositaires du temps long, les parcs nationaux doivent savoir évoluer. C'est le sens de la présente interpellation prospective, qui conduit maintenant à trois propositions concrètes.

En Vanoise, l'expérience et les données acquises depuis de longues années permettent d'innover dans la gestion des territoires



© Jessica Buczek



Des Parcs nationaux pour mettre la nature au cœur de la France de 2030

Forces de la réflexion prospective et stratégique que les parcs nationaux ont engagée, et pour que celle-ci trouve d'ores et déjà une traduction concrète dans les politiques publiques de biodiversité et dans le plan d'actions gouvernemental Biodiv 2020, ceux-ci proposent trois idées fortes pour mettre la nature au cœur de nos concitoyens et de la France de 2030.

1 Au cœur de nos concitoyens

La biodiversité est une conquête sociale. Comme telle, elle ouvre des droits et des devoirs : droit à un environnement durable, droit à la santé environnementale, droit à l'accès aux ressources de qualité, droit à la beauté du monde naturel aussi. Et devoir de contribuer à préserver toutes ces richesses, devoir de rendre à la nature les services qu'elle rend à la société, par conséquent devoir de définir et respecter des règles pour vivre en harmonie avec les milieux.

Pour promouvoir ces droits et ces devoirs, les parcs nationaux veulent s'afficher, avec les autres espaces protégés, comme des écoles de la citoyenneté écologique pour tous.

Concrètement, il s'agit de se mettre en capacité d'accueillir dans les territoires d'exception que sont les parcs nationaux et dans les autres espaces naturels ou protégés les 800 000 jeunes de chaque classe d'âge, chaque année. Le "Contrat de citoyenneté écologique", ou "l'Université populaire de biodiversité", ou toute autre forme à inventer (un passeport biodiversité), permettront d'élargir la clientèle habituelle et convaincue qui fréquente les espaces de nature, en particulier aux jeunes urbains peu familiers de ces sites remarquables et de leur richesse. Ce faisant, il s'agit de refonder, par l'expérience de chacun, le rapport de la société à la nature.

2 Au cœur des politiques publiques françaises

La biodiversité est un levier pour penser un projet global de société avec des solutions fondées sur la nature. Elle contribue à dessiner de nouveaux choix de développement, elle est au cœur des grandes questions de la société comme l'éthique scientifique ou la place du monde sauvage, elle est essentielle à l'aménagement du territoire, notamment par les paysages dont elle est la source. Or, les parcs nationaux sont habités, mais encore vus, et parfois vécus, comme des "mises sous cloche" de la nature, des territoires soustraits aux réalités qui s'imposent à tous les autres, alors qu'ils sont les laboratoires de transformations partout affrontées. La transition énergétique, la gestion intégrée des ressources, en particulier l'eau, le défi d'une alimentation saine, la cohésion sociale par une citoyenneté qui responsabilise chacun, le développement durable, la préservation de nos patrimoines culturels, sont quelques-uns des sujets que les

parcs nationaux portent, à leur manière, tout autant que n'importe quel autre territoire de France. Les parcs nationaux ne sont plus une catégorie à part, ils aspirent à être reconnus comme "une catégorie avec", c'est-à-dire des acteurs dont les missions vont bien au-delà du cadre qui les légitime. Il en est de même pour la biodiversité. Ils ont une responsabilité particulière comme territoires de référence, pour contribuer à préserver notre biodiversité ordinaire partout et pour tous.

Les parcs nationaux sont résolus à porter leur part du projet de transformation globale par la nature. Pour cela, ils sont particulièrement désireux d'assumer le débat national sur la place des espaces sauvages et de l'homme dans la France de demain. Ce débat n'est pas facile : c'est un défi collectif que les parcs nationaux veulent relever, dans l'intérêt du pays tout entier.

3 Au cœur du rayonnement international de la France

La biodiversité est un enjeu mondial. En juin 2020, la France accueillera le Congrès mondial de la nature (UICN), qui précèdera de quelques mois la COP 15 de Pékin, laquelle traitera notamment de la biodiversité comme pilier de transition globale. Ces deux événements liés l'un à l'autre seront une seule et même occasion de faire rayonner les savoir-faire de la France en matière de biodiversité. Les parcs nationaux entendent bien être à ce rendez-vous.

Contributeurs originaux aux stratégies et aux nouveaux modèles de transition, outils de développement durable en pointe sur la préservation ou la restauration de la biodiversité,

espaces de la citoyenneté écologique, marqueurs de l'identité de la France et de ses paysages, les parcs nationaux, répartis sur plusieurs continents, seront à la fois parmi les meilleurs ambassadeurs de la France de la biodiversité, et de ces territoires qui pourront dire "nous sommes le monde", parce qu'ils servent sa viabilité à long terme.

En 2020, à l'occasion du Congrès mondial de la nature et des grandes échéances internationales, les parcs nationaux français veulent montrer qu'ils sont aussi au service de la planète.



Les Parcs nationaux de France



Parc national du Mercantour
23 rue d'Italie • 06006 Nice Cedex 1
www.mercantour-parcnational.fr



Parc national de la Vanoise
135 rue du Docteur-Julliand • 73 000 Chambéry
www.vanoise-parcnational.fr



Parc national de la Guadeloupe
Montéran • 97 120 Saint-Claude
www.guadeloupe-parcnational.fr



Parc national de Port-Cros
Allée du Castel Sainte-Claire • BP 70 220 • Hyères Cedex
www.portcros-parcnational.fr



Parc national de la Guyane
1 rue Lederson • 97354 Rémire-Montjoly
www.parc-amazonien-guyane.fr



Parc national des Pyrénées
2 rue du IV septembre • BP 736 • 65007 Tarbes Cedex
www.pyrenees-parcnational.fr



Parc national de La Réunion
258 rue de la République • 97 431 Plaine des Palmistes
www.reunion-parcnational.fr



Parc national des Cévennes
6 bis place du Palais • 48 400 Florac
www.cevennes-parcnational.fr



Parc national des Calanques
141 avenue du Prado • Bât A • 13 009 Marseille
www.calanques-parcnational.fr



Parc national des Ecrins
Domaine de Charance • 05 000 Gap
www.ecrins-parcnational.fr



GIP de préfiguration du 11^e parc national, des forêts de Champagne et Bourgogne
4 ruelle du monument • 21 290 Leuglay
www.forets-champagne-bourgogne.fr



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT